



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Cigarettes et tabac à rouler : les nouveaux prix au 1er novembre 2020


Publié le 09 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1^{er} novembre 2020, les prix de certains tabacs évoluent, comme le prévoit un arrêté portant sur les prix de vente au détail des cigarettes, cigarillos, cigares et tabacs à rouler publié au *Journal officiel* le 9 octobre 2020.

 Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A14360>)


Certaines marques font ainsi passer le prix du paquet de 20 unités de 9,50 € à 10 €, d'autres de 9,80 € à 10,30 € et d'autres encore de 10 € à 10,50 €.

L'arrêté présente la liste de toutes les marques commercialisées dans son annexe. Cette nomenclature est également disponible sur le site de la Direction générale des douanes et droits indirects [application/pdf - 0] (<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/uploads/files/2020-10/Maquette%20JORF%20novembre.pdf>).

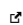
 **A savoir** : Ce sont les cigarettiers qui fixent le prix du paquet en tenant compte de l'évolution des taxes prélevées par l'État (qui représentent environ 80 % du prix du paquet de cigarettes).

Ils peuvent répercuter la hausse de ces taxes, ce qui fait augmenter le prix du paquet, ou bien réduire leurs marges afin de gagner des parts de marché, ce qui fait stagner le prix de vente ou même le baisser.

Les prix sont ensuite homologués conjointement par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Action et des Comptes publics.

 **Rappel** : En 2017, le ministère des Solidarités et de la Santé avait souhaité porter progressivement le prix moyen d'un paquet de cigarettes à 10 € avant la fin 2020 afin de réduire la consommation de tabac. Le prix figure parmi les facteurs dissuasifs de l'entrée dans la consommation du tabac et constitue également une motivation forte pour amener les fumeurs à aller vers le sevrage.

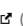
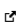
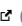
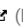
Textes de référence

- Arrêté du 28 septembre 2020 portant homologation des prix de vente au détail des tabacs manufacturés en France à l'exclusion des départements d'outre-mer  (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2020/9/28/CCPD2025834A/jo/texte>)

Et aussi

- Interdiction de fumer - Tabagisme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F160>)
- Cigarettes et tabac à rouler : des changements de prix au 1er septembre 2020 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14228>)
- Cigarettes vendues à la sauvette : 135 euros d'amende pour les acheteurs (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13771>)

Pour en savoir plus

- Tabacs manufacturés  (<https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata/categories/tabacs-manufactures>)
Ministère chargé des finances
- Modalités de mise en place de la hausse de la fiscalité du tabac (PDF - 398.0 KB)  (<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/22699.pdf>)
Ministère chargé des finances
- Programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 (PDF - 619.4 KB)  (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702-pnlt_def.pdf)
Ministère des solidarités et de la santé
- Lutte contre le tabagisme  (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/lutte-contre-le-tabagisme>)
Ministère des solidarités et de la santé